



## **Convention de la Société Civile Ivoirienne**

### **JOURNEES DE CONSENSUS NATIONAL**

**Thème : Contrat social pour la renaissance de la Côte d'Ivoire**

### **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

Abidjan, le 29 mai 2009

A l'initiative de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), se sont tenues les premières « **Journées de Consensus National** » (JCN) en Côte d'Ivoire, du 22 au 29 Mai 2009, à Abidjan.

La CSCI, la plus grande faitière de la société civile nationale, est composée de structures issues des confessions religieuses, des organisations professionnelles, des centrales syndicales, des médias et des ONG de différents secteurs.

L'objectif général des JCN est de « **Poser les bases solides d'un contrat social pour la renaissance de la Côte d'Ivoire** ».

Les quatre objectifs spécifiques sont les suivants :

- identifier les modalités pratiques de sortie rapide, pacifique et définitive de crise, par un large consensus impliquant l'ensemble des forces vives de la nation ;
- adopter par consensus, le document-cadre du nouveau contrat social comportant les principes et valeurs à promouvoir, les réformes institutionnelles, la relance de l'économie, la bonne gouvernance et le contrôle citoyen (droits de l'homme et démocratie participative) ;
- obtenir l'adhésion de toutes les forces vives de la nation aux recommandations et résolutions issues des Journées de Consensus National avant les élections générales et au-delà ;
- obtenir l'engagement de tous les acteurs sociaux (institutions nationales, classe politique, confessions religieuses, organisations professionnelles, chefferie traditionnelle, syndicats, ONG...), à soutenir les recommandations et résolutions et leur conférer, à terme, une forme légale.

La méthodologie utilisée s'est déployée de manière progressive et participative autour de dix sujets majeurs :

1. Diagnostic des crises ivoiriennes, défis à relever et atouts ;
2. Conditions préalables du contrat social : appropriation du processus de paix en vue d'une sortie rapide, pacifique et définitive de crise ;
3. Démocratie, gouvernance en Côte d'Ivoire et stabilité politique ;
4. Réforme du système éducatif ivoirien et recherche-développement;
5. Condition pour une croissance intensive en vue du développement durable ;
6. Lutte contre la pauvreté et accroissement du bien être de la population ;
7. Politique active de l'emploi et lutte contre le chômage ;
8. Equité et genre ;
9. Culture ivoirienne face à la mondialisation ;
10. Intégration sous-régionale et coopération internationale.

Ces thèmes ont fait l'objet de travaux préparatoires d'experts nationaux. La première synthèse de ces travaux a été envoyée pour observations à toutes les institutions de l'Etat, de la classe politique, du secteur privé, de la société civile et aux organisations internationales représentées en Côte d'Ivoire. La deuxième version du document de synthèse, prenant en compte les différentes observations et propositions, a fait l'objet de deux séminaires de validation. Il a été ensuite distribué à tous les participants pendant les assises. L'approche pragmatique retenue pour les travaux en ateliers et en séances plénières était fondée sur le triptyque d'identification des problèmes, d'atouts pour les résoudre et de propositions concrètes.

Les Journées de Consensus National ont regroupé au total 470 participants, dont :

- 436 délégués représentant 80 institutions et organisations nationales;
  - 34 délégués représentant 19 pays et 12 organisations internationales.
- Pour les pays : Afrique du Sud, Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Ethiopie, France, Ghana, Guinée, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Sénégal, Soudan, Tchad et Zimbabwe.
- Pour les organisations internationales : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) ; Electoral Institute of Southern Africa (EISA); Environnement et Développement de l'Afrique (ENDA Tiers-Monde) ; Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) ; Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO) ; Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ; Open Society Institute of West Africa (OSIWA); Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ; Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; Union Africaine (UA) ; Union Interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH) ; Réseau des Plates formes d'ONG d'Afrique Occidentale et Centrale (REPAOC).

La CSCI a été honorée aux cérémonies d'ouverture et de clôture par la présence de représentants du Président de la République, de certains membres du Gouvernement, des institutions nationales et de leaders de partis politiques. Elle a également enregistré avec fierté la présence des Représentants du Secrétaire Général de l'ONU, du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, du Directeur Général du Fonds Monétaire International (FMI) en visite en Côte d'Ivoire et de plusieurs membres du corps diplomatique accrédité en Côte d'Ivoire.

Il est heureux de signaler que les travaux en ateliers et en séances plénières se sont déroulés dans un excellent esprit de convivialité, de tolérance et de compréhension qui a permis l'obtention de résultats par consensus ; aucun vote n'ayant été nécessaire pour adopter les réponses aux questions difficiles. En effet, certains points ont fait l'objet de débats particuliers par leur intérêt et la force des argumentations.

En tout état de cause, les résolutions et recommandations visent à créer des formes de collaboration nouvelles entre l'Etat, la classe politique, le secteur privé et la société civile en vue de promouvoir une dynamique démocratique et une meilleure participation de tous les citoyens au développement national à l'effet de hisser la Côte d'Ivoire au stade de pays émergent d'ici à 2025 et industrialisé à l'horizon 2040.

Au terme de ces assises, il a été enregistré plus de deux cents (200) recommandations et résolutions, résumées en cinquante (50) par souci d'efficacité méthodologique.

## ***RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS***

### **PREAMBULE**

- Considérant qu'aucun progrès durable n'est possible sans la paix et la stabilité politique ;
- Considérant que depuis 1990, la cohésion sociale est mise à mal en Côte d'Ivoire par des crises à répétition et de nature à compromettre son développement économique et social;
- Considérant que ces crises n'épargnent aucun secteur de la vie nationale ;
- Considérant que les rapports des organisations internationales disponibles sur la Côte d'Ivoire, ainsi que ceux des experts commis par la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) ont permis d'établir un diagnostic sans complaisance des causes profondes desdites crises et leur impact sur la vie de la nation ;
- Considérant que les principaux défis soulevés par ces différentes crises sont connus et que la Côte d'Ivoire dispose de ressources importantes pour les relever ;
- Considérant que les conditions préalables d'un contrat social sont à priori liées à l'appropriation du processus de paix en cours par l'ensemble des ivoiriens;
- Considérant qu'à l'initiative de la CSCI, la 40<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine du 06 octobre 2005 a soutenu l'idée de l'organisation d'un forum de dialogue national ;
- Considérant que la résolution 1633 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 21 octobre 2005, ainsi que la réunion du Conseil de Sécurité du 19 janvier 2006, ont reconnu la nécessité d'un dialogue national ;
- Entendu que la Côte d'Ivoire peut renouer avec la stabilité politique si elle s'investit activement et pleinement dans le processus de paix et de démocratie ;

- Constatant que la société civile n'est forte que si elle concourt à la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et du bien-être social ;
- Nous, participants aux Journées de Consensus National organisées par la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), du 22 au 29 Mai 2009 à Abidjan, avec l'ensemble des couches socioprofessionnelles, à l'effet de définir les conditions d'un contrat social consensuel devant aboutir à la renaissance de la Côte d'Ivoire, avons adopté les recommandations et résolutions ci-après :

## **I. RECOMMANDATIONS**

### **I.1- Au titre des solutions de sortie de crise**

1. Accélérer la mise en place du mécanisme de veille stratégique national.
2. Assumer son héritage de terre de rencontre tout en maîtrisant l'immigration et en cultivant chez le citoyen l'esprit d'appartenance à une nation forte.
3. Créer un Conseil National de Sortie de Crise comprenant des représentants de l'Etat, de la classe politique, du secteur privé et de la société civile pour la prise en mains du dossier de sortie de crise (désarmement, réunification du pays, redéploiement de l'administration, processus électoral, modalités de dédommagement des victimes, repentance, justice et réconciliation ...).

### **I.2- Au titre de la démocratie, de la gouvernance et de la stabilité politique**

4. Faire adopter une loi régissant les organisations de la société civile.
5. Réviser la constitution de façon consensuelle, en vue d'établir un plus grand équilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire d'une part et entre la classe politique et la société civile d'autre part.
6. Instituer des mécanismes d'approbation, par le Parlement, des transactions sur une partie du patrimoine national (privatisations, contrats de concessions, prises de participations...), des nominations aux hautes fonctions de l'Etat et de la composition du gouvernement dont l'effectif ne devrait pas excéder 25 membres (ministères et secrétariats d'Etat confondus).
7. Adopter des réformes efficaces afin de porter chacun des indicateurs de bonne gouvernance (Etat de droit, efficacité gouvernementale, satisfaction des usagers de l'administration, contrôle

de la corruption, niveau de participation des populations aux actions de développement...) à 75% durant la prochaine décennie et à 90% la décennie suivante.

8. Ramener les dépenses publiques improductives et les avances de trésorerie respectivement à moins de 3% et 1% du budget de l'Etat de l'année en cours, et les dépenses de souveraineté du Président de la République et du Premier Ministre réunies, à moins de 1% du budget exécuté l'exercice précédent;

9. Adopter des lois de réformes, à l'issue d'audits, des forces de défense et de sécurité, de la justice, des concours administratifs, du fonctionnement de l'administration générale, de l'école (publique et privée) et des filières agricoles et minières.

10. Demander aux institutions de la République, à l'Administration, à la classe politique, au secteur privé et à la société civile de s'abstenir de collaborer avec un régime issu d'un coup d'Etat et se mobiliser contre sa reconnaissance internationale.

11. Se mobiliser au niveau national et international pour s'opposer à toute action d'un Président en exercice tendant à modifier ou à susciter la modification de la constitution en sa faveur, notamment pour proroger son mandat ;

### **I.3- Au titre de la réforme du système éducatif**

12. Promouvoir l'éducation civique et morale dans l'enseignement de base, ainsi que le mérite et l'excellence dans les trois ordres d'enseignement.

13. Mobiliser tous les moyens susceptibles d'accroître les rendements interne et externe d'un système éducatif performant, en vue de son adéquation nécessaire avec les plans stratégiques de développement national.

14. Assainir de toute urgence l'environnement scolaire et universitaire par l'éradication de la violence, de l'incivisme, de l'embrigadement politique (en particulier dans les salles de cours), de la tricherie, du trafic d'influence, de l'intolérance, de l'insécurité et de l'usage des stupéfiants.

15. Prendre des dispositions fixant les orientations, les moyens financiers, humains et institutionnels susceptibles d'impulser une recherche-développement dynamique.

16. Créer un cadre national permanent de concertation entre les partenaires de l'école, à savoir : l'Etat, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves et étudiants et le secteur privé.

17. Ouvrir le système éducatif ivoirien aux autres langues officielles des Nations Unies (Arabe, Chinois et Russe) et rendre obligatoire l'enseignement de l'anglais dans le primaire.

#### **I.4- Au titre de la croissance intensive et du développement durable**

18. Renforcer les politiques nationales d'investissement afin d'atteindre un taux d'investissement de 25% pour la prochaine décennie (2010-2020) et 40% pour la décennie suivante par l'instauration d'un environnement macroéconomique et juridique attractif et rassurant.

19. Réhabiliter le rôle stratégique de l'Etat pour une meilleure valorisation des ressources humaines, économiques et environnementales, dans la perspective d'un développement durable.

20. Impulser l'investissement, la croissance et l'emploi par le retour de l'Etat, à court terme, dans les secteurs productifs et stratégiques sur fond de bonne gouvernance.

21. Mobiliser le secteur privé en vue d'une transformation structurelle de l'économie par la promotion de la croissance intensive avant 2020;

#### **I.5- Au titre de la lutte contre la pauvreté et l'accroissement du bien-être**

22. Mettre en place une politique courageuse tendant à la maîtrise de la croissance démographique.

23. Améliorer, à court terme, tous les indicateurs sociaux structurés par les équipements de base et les besoins fondamentaux de la population, tels que : l'eau potable, l'habitat, l'électricité, les soins de santé, l'environnement, les infrastructures routières, la sécurité, la protection sociale, l'éducation, la justice, l'alimentation afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans une proportion d'environ 75% en 2015 et 100% en 2020.

#### **I.6- Au titre de la politique de l'emploi**

24. Réduire le taux de chômage au moins de moitié durant la prochaine décennie par :

- l'adoption par le Parlement de la politique nationale multisectorielle et du programme national pluriannuel de création d'emplois.
- une meilleure organisation du secteur informel dans l'optique de sa modernisation.

- le renforcement des fonds de garantie, d'investissement et de refinancement.

### **I.7- Au titre de l'équité et du genre**

25. Renforcer les mesures incitatives pour la scolarisation de la petite fille, l'alphabétisation des femmes et l'éducation des filles dans le secondaire et le supérieur.
26. Instituer un quota de 33% au moins pour la représentativité des femmes dans les rencontres, les programmes de développement et les instances de décisions.
27. Promouvoir une politique nationale d'investissement favorisant une croissance significative qui permette de réduire les disparités, de créer des emplois et de promouvoir l'intégration économique des femmes et des jeunes.
28. Mettre en place, le Conseil National de la Jeunesse, tel que recommandé par la Charte Africaine de la Jeunesse.
29. Renforcer le cadre juridique et institutionnel contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

### **I.8- Au titre de la culture nationale face à la mondialisation**

30. Organiser et valoriser par une loi, la chefferie traditionnelle et les confessions religieuses, socles et garantes de l'éducation et des cultures nationales.
31. Construire une culture nationale à partir des richesses culturelles des différents peuples de la Côte d'Ivoire, créer un office national de promotion de l'action culturelle et participer à la mondialisation par la promotion de la diversité culturelle nationale.
32. Prendre des mesures dissuasives contre tous les comportements et pratiques contraires au brassage culturel et à la cohésion nationale.

### **I.9- Au titre de l'intégration sous-régionale et de la coopération internationale**

33. Contribuer, par une diplomatie plus audacieuse, au renforcement des mécanismes de coopération, de prévention et de règlement pacifique des conflits.



34. Promouvoir une meilleure représentation de la Côte d'Ivoire dans les institutions internationales, renforcer la protection diplomatique des citoyens ivoiriens à l'étranger et exiger la réciprocité dans le traitement des ivoiriens en Afrique.

35. Intensifier les programmes de développement communautaire pour multiplier les pôles de développement dans la sous-région Ouest Africaine.

## **II. RESOLUTIONS**

### **II.1- Au titre de la démocratie, de la gouvernance et de la stabilité politique**

1. Renforcer les capacités des organisations de la société civile pour une plus grande efficacité dans leurs rôles et missions.
2. Vulgariser la Charte de la Société Civile à tous les niveaux (Etat, collectivités, structures non étatiques, institutions nationales et internationales).
3. Développer une expertise pour analyser les projets et propositions de lois avant leur adoption par le Parlement.
4. Vulgariser les textes légaux et réglementaires ainsi que les conventions internationales.
5. S'impliquer dans le contrôle de la gestion des budgets de l'Etat, des structures décentralisées et celui des ressources nationales.
6. Créer un observatoire de suivi du fonctionnement des services publics.
7. Contribuer à la stabilité politique et à la cohésion nationale par le renforcement de la culture démocratique, la moralisation de la vie publique, la consolidation des valeurs, la bonne gouvernance et l'Etat de droit;
8. Créer un observatoire indépendant pour le suivi de la paix avant, pendant et après les élections pour la réconciliation nationale et la consolidation de cette paix.

## **II.2- Au titre de la croissance intensive et du développement durable**

9. Obtenir l'implication de la société civile dans les instances de suivi de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et du Programme Economique appelé Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

## **II.3- Au titre de l'équité et du genre**

10. Interpeler le gouvernement et veiller à la mise en œuvre effective du Document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre.

11. Recenser les pratiques culturelles, religieuses et modernes nuisibles à l'émancipation de la femme et proposer des mesures en vue de leur abolition.

12. Faire une évaluation systématique de l'impact genre de tous les projets et programmes de développement.

13. Entreprendre une large sensibilisation de toutes les couches sociales et à tous les niveaux sur le genre.

## **II.4- Au titre de l'intégration sous-régionale et de la coopération internationale**

14. Sensibiliser la population, sous réserve de la règle de réciprocité, au respect de la libre circulation des biens et des personnes.

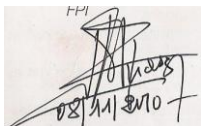
## **II.5- Au titre du suivi des recommandations et résolutions des JCN**

15. Créer un Comité de Suivi des JCN dont l'organisation, les attributions et le fonctionnement seront définis par le Bureau de Coordination de la CSCI.

*Fait à Abidjan, le 29 mai 2009*

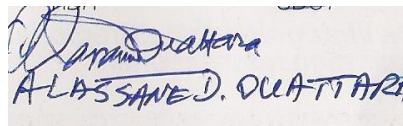
Les Journées de Consensus National

FRONT POPULAIRE IVOIRIEN (PIT)



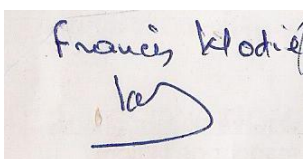
Pascal AFFI N'GUESSAN

RASSEMBLEMENT DES REPUBLICAINS (RDR)



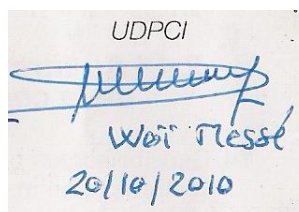
Alassane OUATTARA

PARTI IVOIRIEN DES TRAVAILLEURS (PIT)



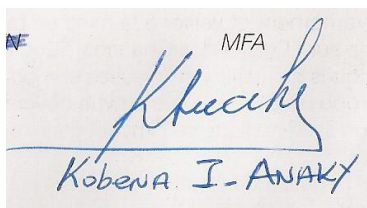
Francis WODIE

UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LA PAIX EN CI



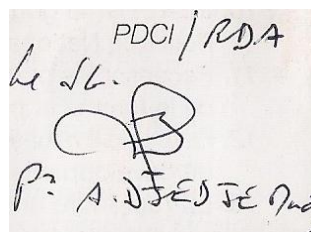
WOÏ Messé

MOUVEMENT DES FORCES D'AVENIR



Anaky KOBENAN

PARTI DEMOCRATIQUE DE CÔTE D'IVOIRE /  
RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN



DEJDJE Mady

